



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt huit juin, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Présents : 34  
Nombre de votants : 33  
Date de la Convocation : 19 juin 2012

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1. Réflexions sur une éventuelle prise de compétence « eau-rivière »

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Quasiment toutes les communes de la Plaine Jurassienne sont impactées par l'un des trois contrats de rivières couvrant le territoire (Orain, Sablonne, Blenne).

M PARRA, ingénieur à l'EPTB Saône Doubs et Mme TORCK, Présidente du Contrat de rivière Orain, présentent les tenants et aboutissants des contrats de rivière afin d'avoir une information générale préalable à une réflexion sur une éventuelle prise de compétences destinée à coordonner la gestion des rivières du territoire.

#### **Présentation de l'EPTB**

- ✓ **Syndicat mixte qui regroupe :**
  - 3 Régions
  - 9 Départements
  - 7 Villes et Agglomérations
  
- ✓ **Territoire d'intervention :**
  - le bassin versant de la Saône
  
- ✓ **Domaine d'intervention et compétences :**
  - Impulsion, élaboration et animation de programmes,
  - Appui technique aux structures locales d'aménagement et de gestion des cours d'eau



### Objectifs de bon état des cours d'eau :



Nom	Etat actuel (2009)		Objectif de bon état		Objectif global de bon état	Justification du report de délai (2021 et 2027)
	Ecologique	Chimique	Ecologique	Chimique		
Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	MED	MAU	2021	2021	2021	Ichtyofaune
Ruisseau la Sablonne	MOY	BE	2021	2015	2021	Nutriments et/ou pesticides
Bief de Barataine	MOY	?	2027	2015	2027	Nutriments et/ou pesticides, morphologie
Bief de Moussières	MOY	?	2027	2015	2027	Nutriments et/ou pesticides, morphologie, benthos, ichtyofaune et hydrologie
Orain	MOY	BE	2015	2015	2015	
Ru. La Dorme	BE	?	2015	2015	2015	
Ru des Tenaudins	BE	?	2021	2015	2021	Nutriments et/ou pesticides, morphologie, benthos, ichtyofaune et hydrologie
Ru. le Malans	BE	?	2021	2015	2021	Nutriments et/ou pesticides, morphologie, benthos, ichtyofaune et hydrologie

### Détail des cours d'eau au niveau du territoire

Commune	Linéaire de berge concerné (en km)							Total
	Doubs	Moussières	Barataine	Sablonne	Orain	Seille	Loue	
Annoire	1,7	9,1		10,0				20,7
Asnans	2,2		8,2					10,4
Balaiseaux					2,1			2,1
Bretenières						1,6		1,6
La Chainée des Coupis						3,4		3,4
Chaussin	4,1		2,0		10,7			16,8
Chemin				8,0				8,0
Chêne Bernard						1,2		1,2
Les Essards						5,5		5,5
Gatey			7,4					7,4
Les Hays						1,5		1,5
Longwy-sur-le-Doubs	8,6	6,3		1,7				16,5
Molay	5,9							5,9
Neublans	2,8					5,7		8,5
Petit-Noir	6,4	6,0						12,4
Pleure						0,3		0,3
Rahon	2,9				5,5		1,3	9,7
Saint-Baraing					6,6			6,6
Saint-Loup				5,2				5,2
Séligney					2,4			2,4
Tassenières					0,4	3,2		3,6



## Descriptif des travaux proposés

Cours d'eau	Démarche	Commune	Priorité forte	Priorité moyenne	Priorité faible	Total
Bief de Barataine	Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés 	Asnans	11 760 €	1 400 €	45 200 €	58 360 €
Bief de Moussières		Annoire	-	-	17 800 €	17 800 €
Basse Vallée du Doubs		Asnans, Longwy, Neublans, Petit-Noir	50 000 €	30 000 €	63 000 €	143 000 €
Sablonne	Programme de restauration de la Sablonne 	Annoire, Chemin, Saint-Loup,	-	-	-	149 150 €
Orain	Contrat de rivière Orain	Balaiseaux, Chaussin, Rahon, Saint-Baraing, Séligny, Tassenières, Bretenières	883 811 €	86 292 €	19 437 €	989 540 €

## 2. Présentation des manifestations organisées pour les 10 ans de la Plaine Jurassienne

Monsieur LAGALICE précise qu'un certain nombre de manifestations sera organisé pour célébrer les 10 ans de la Plaine, notamment le 30 juin une démonstration de cerf volant à Longwy sur le Doubs, le 6 juillet à 20h30 un concert de chœur d'hommes à l'église de Chaussin.

Il est également proposé d'organiser une manifestation d'envergure intitulée « la Plaine Jurassienne au moyen-âge ». Celle-ci se déroulerait le 5 août prochain à Neublans concomitamment à la fête du pain. A cet effet, une troupe « les chevaliers de Franche-Comté » organisera des tournois à chevaux, des démonstrations de fauconnerie, des reconstitutions de scènes médiévales...

Cette fête intercommunale associera les associations du territoire qui le souhaitent à l'instar de l'ACCA de Molay (qui organisera le repas champêtre : sanglier à la broche) ou du foyer rural d'Asnans-Beauvoisin.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'organiser les manifestations ci-présentées et autorise le Président à signer les actes d'engagement concordants.*

## 3. OPAH : avenant pour une 4<sup>ème</sup> année de suivi animation

Vu le bilan provisoire que présente l'OPAH au terme des trois 1<sup>ères</sup> années d'animation, avec plus de 172 logements subventionnés pour un objectif initial global de 170 logements,



démontrant une réelle dynamique en cours sur tout ce territoire en faveur de la réhabilitation du parc ancien, mais présentant cependant, sur le plan qualitatif, des résultats contrastés avec plus de 145 projets financés chez des propriétaires occupants aux ressources modestes, pour un objectif initial de 126, parmi lesquels 3 sorties d'insalubrités ; 72 programmes d'économies d'énergie (dont 17 dans le cadre du programme HABITER MIEUX, depuis sa mise en œuvre) ; plus de 50 interventions pour l'autonomie des personnes dans leur logement.

Considérant qu'alors que l'OPAH arrive au terme de ses trois premières années d'animation, les nouvelles orientations fixées par l'Anah au niveau national et les nouvelles modalités de calcul et d'attribution de ses aides aux travaux depuis 2011, ainsi que la montée en puissance du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique du Département du Jura, ouvrent des opportunités intéressantes pour poursuivre la dynamique sur la PLAINE JURASSIENNE.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- *sollicite une prolongation de l'OPAH de la PLAINE JURASSIENNE pour une 4<sup>ème</sup> année.*
- *décide d'engager la tranche conditionnelle N°1 du marché de suivi-animation de l'OPAH passé avec JURA Habitat en date du 26 juin 2007 pour un montant de 23.000 € HT (soit 27.508 € TTC).*
- *sollicite une subvention de l'Anah sur cette mission de suivi-animation qui sera calculée, selon la nouvelle réglementation de l'Anah,*
- *valide le principe de poursuivre le financement des projets des propriétaires privés entrant dans le cadre des thématiques prioritaires de l'OPAH dans les conditions initialement arrêtées par la délibération N°29/2009 du conseil communautaire du 28 mai 2009, et modifiées par la délibération N°38/2011 du conseil communautaire du 31 mars 2010.*
- *décide de mobiliser pour cela le solde de l'enveloppe de crédits communautaires initialement réservée pour l'OPAH à hauteur de 225 K€.*
- *Autorise le président à finaliser les négociations avec l'Anah sur ces bases, et à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en place de cette 4<sup>ème</sup> année d'OPAH, et en particulier l'avenant N°2 à la convention d'opération N° 39.09-54 signée initialement le 20 juillet 2009*
- *S'engage à inscrire le financement de cette prolongation de l'OPAH aux budgets primitifs des années concernées.*

#### **4. Attribution des subventions aux associations**

Selon le cadre d'intervention fixé en 2011 (retrait de l'assiette éligible des dépenses d'alimentation, subvention de 30% avec un plafond maximum de 1 000 € par association), la commission culture propose d'allouer les subventions suivantes :

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'octroi des subventions suivantes :*



Associations	Objet	Budget événement	Montant sollicité	Proposition commission
Foyer rural de Rahon	Rétro motor 8/07/12	17 400 €	1 500 €	1 000 €
Rahon Sport équitation	Finale régionale cycle libre saut d'obstacle 3-4-5/08/2012	9 780 €	1 000 €	900 €
Intervillage	Fondue géante 30/06/2012	7 925 €	1 000 €	950 €
Les amis des vieux tracteurs	Fête du battage	12 770 €	2 000 €	1 000 €
Ecurie du Val d'Orain	rallye 19-20/05/2012	47 794 €	1 000 €	1 000 €
ESC hand ball Chaussin	Tournoi GREENBALL	9 600 €	1 500 €	700 €
Chauss'pied	Corrida	7 450 €	500 €	600 €
Ecole de musique de chaussin et association tongues joviales	Le livre de la jungle urbaine	4 700 €	800 €	800 €
Fédération des associations musicales de l'intercommunalité	Festival musical annuel	5 200 €	500 €	500 €
Club Athlétique Chaussinois	Stages sportifs pour enfants durant la période estivale			500 €
Foyer rural Asnans beauvoisin	Spectacle Django Reinhardt		500 €	500 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 800€</b>	<b>8 450</b>

Le projet d'une expédition intitulée « un tracteur jurassien pour Olympie » destinée à donner un tracteur à une association de veuves agricultrices d'Olympie bénéficiera d'une subvention « exceptionnelle » d'un montant de 1 000 € qui sera imputée sur le budget principal 2013.

##### **5. Fonds de concours : Bâtiment Secours Populaire de Chaussin**

- Considérant, la volonté de la commune de Chaussin d'aménager de nouveaux locaux pour le Secours Populaire
- Vu que l'action de cette association concerne l'ensemble du territoire intercommunal



- Vu la sollicitation de la commune de Chaussin pour bénéficier d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant global du coût des travaux estimés à 11 855 € HT soit 5 927.50 €.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer un fonds de concours d'un montant de 5 927.50 € à la mairie de Chaussin pour réaliser les travaux nécessaires à la création de ce bâtiment.*

#### **6. Réhabilitation / Extension de la caserne du finage**

Considérant l'existence d'un plan décennal de construction et de réhabilitation des casernes du territoire élaboré par le SDIS du Jura, et la pertinence de compter deux casernes fonctionnelles et opérationnelles sur le territoire, le Président propose de financer la réhabilitation de la caserne du finage à hauteur de 50% du coût de l'opération dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SDIS.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- *se prononce favorablement pour un financement intercommunal des travaux de modernisation de la caserne des pompiers du Finage,*
- *décide d'ajouter dans ses statuts à l'alinéa relatif aux compétences facultatives dédiées aux services à la population, la compétence restreinte suivante « Modernisation de la caserne des pompiers du Finage »,*
- *autorise le Président à signer tout acte, document ou marché inhérent à l'exécution de la présente délibération, et à saisir les communes membres afin que celles-ci se prononce sur l'élargissement des compétences.*

#### **7. Réflexion sur une politique de santé globale pour le territoire : étude d'implantation de maisons de santé**

Afin d'avoir une offre de santé mieux adaptée à la population, la Communauté de Communes envisage de lancer une réflexion globale sur la politique de santé pour le territoire de la Plaine Jurassienne avec pour ambition d'étudier la possibilité de créer une maison de santé sur le territoire.

Selon l'article L 6323-3 du code de la santé publique, « une maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Elle assure des activités de soins sans hébergement de 1<sup>er</sup> secours et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé ».

Pas de labellisation au sens propre du terme mais besoin d'obéir au cahier des charges de la DGOS pour obtenir des financements publics.

Il est important de noter qu'une maison de santé ne peut être uniquement un rassemblement de professionnels de soins en un lieu. Le projet doit intégrer un projet de santé,



avec une dimension de prévention, porté par les élus locaux en leur qualité d'animateurs de démarches de santé publique.

Si le lieu physique est indispensable pour permettre de se réunir et constituer un noyau, il doit aussi créer du lien. Il faut donc penser les déplacements : des habitants vers la maison de santé et des acteurs de la maison de santé vers les habitants.

Ce moyen efficace d'attirer et de retenir des professionnels est le fruit d'un long processus de négociations entre les instances régionales de la santé, les professionnels de la santé et les collectivités locales. Le cas échéant, la Plaine Jurassienne devra prendre une compétence supplémentaire rattachée à l'organisation des services à la population : Politique d'action sociale et de santé - Elaboration d'un projet de santé en vue de la coordination des soins sur le territoire - Réalisation des équipements permettant la réalisation de cette offre de santé (maison de santé, télémédecine...). A la rentrée une commission spéciale dédiée à ce projet sera constituée.

## 8. Divers

### - *Point sur l'aménagement de résidences seniors*

M. BOSCH précise que ce projet est en bonne voie. L'OPH assurera la maîtrise d'ouvrage directe de 3 sites (a priori Annoire, Chaussin, Neublans-Abergement) et une consultation sera prochainement lancée pour assurée la maîtrise d'ouvrage déléguée des sites des Essards-Taignevaux, Petit-Noir et Pleure.

Le nombre de logements envisagés initialement est le suivant :

Commune	Nombre initial de logements	Extension possible
Annoire	3	3
Chaussin	12	8
Les Essards Taignevaux	3	3
Petit-Noir	6	6
Pleure	3	3
Neublans- Abergement	3	3

### - *Recrutement d'un adjoint du patrimoine pour la médiathèque*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'assistant de l'adjoint du patrimoine :*

- Durée hebdomadaire de travail : 28 heures
- Poste à pourvoir le 19 octobre 2012
- Dont les missions seront de seconder l'adjoint du patrimoine dans ses diverses missions, notamment :
  - Permanence, accueil et renseignements du public
  - Gestion des inscriptions, prêts et retours
  - Réception et rangements des documents
  - Equipement, réparation et entretien des documents

- autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et



sera rémunéré sur la grille indiciaire afférente à ce cadre d'emploi. Néanmoins, dans l'hypothèse où l'appel à candidature se révélerait infructueux, faute de candidat statutaire ou inadéquation manifeste entre le profil des candidats et celui du poste, le Président sera autorisé à pourvoir ce poste par le recrutement d'un contractuel.

- *Aménagement d'une aire de stationnement et vidange de camping car à Annoire. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'aménagement concordant.*
- *Programmation culturelle 2<sup>ème</sup> semestre 2012*

Intitulé	Coût	Date	Résumé
<i>Convivium Choral</i>	2 000 €	06/07 20h 30	Chants : cœur d'hommes
<i>Pauline Chevalier et Maurice Carton</i>	675 €	11/09 20h30	Petite rétrospective des chansons des années 1897 à 1960 à l'orgue de Barbarie. De « froufrou » à « salade de fruits » en dansant « la valse brune »
<i>Les raconteurs</i>	532 €	17/10 15h30	Spectacle de marionnettes pour enfants
<i>Mérod'histoires Tous au flamenco !  Mérod'histoires (suite) Tous au flamenco !</i>	1 500 €	Du 15/10 au 20/11	<b>Exposition</b> peintures, dessins et pastels sur la culture latine.
		6 et 7/11	<b>Ateliers-théâtre sur inscription</b> L'occasion ici de jouer, de s'amuser avec différents rythmes impulsés par les rythmes bien spécifiques du flamenco. Un goûter aux saveurs espagnoles sera servi à l'issue des ateliers !
		09/11 20h30	<b>Flamenco Lorca, spectacle musical</b> Rencontre bouleversante entre la poésie de Federico Garcia Lorca et la puissance de la danse flamenco. Chants à capella et palmas (frappes des mains). Echanges avec le public en fin de spectacle Durée : 1h30
<i>Mois du film documentaire</i>	A définir	4 ou 5 séances en novembre	
<i>Sim Salabim</i>	938 €	12/12 15h	<b>Spectacle pour enfant</b>





- *Changement d'adresse du siège de la CCPJ (à l'adresse actuelle 3 place du collège à Chaussin) - nécessite une modification statutaire.*

Le Président explique au conseil communautaire que la modification d'adresse du siège social de la Plaine Jurassienne pour coller avec l'adresse postale actuelle de la Maison Intercommunale des Services nécessite une modification statutaire

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'engager la procédure de modification statutaire permettant le changement d'adresse du siège social de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.*

- *Subvention exceptionnelle AMAP (association de maintien de l'agriculture paysanne): Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (30 voix POUR, 1 ABSTENTION), décide d'allouer une subvention de 1 000 € à l'AMAP pour organiser sur l'ensemble du territoire de la Plaine des « marchés découverte ».*

Le Président  
Patrick PETITJEAN



